



Accompagnement des Territoires

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT
MATERIEL INFORMATIQUE DE GESTION**

ANNEE 2020

Centres de loisirs – Centres Sociaux – Espace de Vie Sociale

Lieu d'accueil dédié aux actions en faveur de la parentalité

STRUCTURE : _____

Adresse : _____

**ORGANISME DEMANDEUR
DE LA SUBVENTION**

**ORGANISME GESTIONNAIRE
DE LA STRUCTURE**

Nom : _____

Adresse : _____

Nom et N° Tél de la personne à contacter : _____

Adresse mail : _____

Date

Signature

Adresser un exemplaire original à :

- ✓ CAF de l'Ain - Service Accompagnement des Territoires - TSA 30333 - 01011 BOURG EN BRESSE CEDEX
- ✓ Ou par mail à l'adresse suivante : investissements.cafbourg-en-b@caf.cnafmail.fr

➤ **MATERIEL INFORMATIQUE (préciser le type de matériel)**

ATTENTION : Les achats faisant l'objet de la demande d'aide financière ne doivent en aucun cas être réalisés avant la notification d'attribution de la C.A.F.

Joindre obligatoirement les devis des fournisseurs (éventuellement les photocopies des pages de catalogues). Sans ces documents, le dossier ne sera pas recevable.

➤ **EVALUATION DU COUT DE L'OPERATION :**

(TTC pour les associations et HT pour les collectivités territoriales)

- ✓ Logiciel _____
- ✓ Ordinateur _____
- ✓ Imprimante _____

➤ **PLAN DE FINANCEMENT**

- ✓ Subvention C.A.F _____
- ✓ Département _____
- ✓ Commune (1) _____
- ✓ Autres (à préciser) _____
- ✓ Fonds propres _____

TOTAL (2)

- (1) Si le demandeur est une commune, la part qu'elle apporte au plan de financement est à inscrire en fonds propres
(2) Total HT pour les collectivités territoriales et TTC pour les associations

MODALITES D'ATTRIBUTION

La CAF de l'Ain finance l'achat de matériel informatique des centres de loisirs, centres sociaux et espace de vie sociale ou d'un lieu d'accueil dédié aux actions en faveur du soutien à la parentalité (reconnu par la caf de l'Ain) : ordinateur, imprimante, tablettes, système pointage et logiciel. Cette aide ne pourra être attribuée à une même structure 1 fois tous les 5 ans.

L'aide financière représente 40% de la dépense subventionnable, allouée sous forme de subvention comprise entre 500 € et 1 500 € maximum.

Pour bénéficier de cette subvention, vous devez compléter le présent imprimé et le retourner à la CAF accompagné :

- du/des devis du matériel,
- d'une attestation de l'URSSAF précisant que vous êtes à jour dans le versement des cotisations sociales obligatoires,
- pour les collectivités territoriales, de la délibération du conseil municipal acceptant le projet.

Nous vous adresserons, ensuite, le courrier de notification d'attribution de la subvention et vous pourrez dès lors effectuer les achats et nous adresser la/les facture(s) correspondante(s).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Carole MINGRET – 04 74 45 48 20
investissements.cafbourg-en-b@caf.cnafmail.fr